

CREPS de Strasbourg - Antenne de Mulhouse (67)

BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation

● FORMATION SÉLECTIVE

EPREUVES/ENTRETIENS

La réussite aux épreuves énoncées ci-après est impérative pour pouvoir entrer en formation.

Afin de vous inscrire à ces épreuves vous devez télécharger le dossier de l'établissement et le retourner le 02 avril 2021 au plus tard (cachet de la poste faisant foi)

<https://www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr/formations-aux-metiers-du-sport/parcoursup/>

Tout dossier d'inscription de l'établissement incomplet ne sera pas traité.

Vous devez être en possession du certificat médical requis pour passer les épreuves.

Epreuves des tests d'exigences préalables (TEP) :

Vous devez satisfaire au test technique: **effectuer 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes**. Voir description complète sur le site du CREPS.

D'autre part, le nombre de places étant limité par les capacités d'accueil de l'établissement, **des tests de sélection et une étude du dossier Parcoursup** sont organisés afin de classer les candidats.

Seuls les candidats ayant validé le prérequis technique (TEP) peuvent se présenter aux épreuves de sélection.

Test de sélection:

* **épreuve orale** (entretien) où le candidat à partir d'un dossier personnel (comprenant un curriculum vitae, une présentation des expériences de pratique sportive personnelle, d'animation et d'encadrement) présente son projet professionnel. **Cette épreuve sera organisée en présentiel ou en distanciel** - en fonction de la situation sanitaire. Durée: 20 minutes.

* **une étude du dossier Parcoursup du candidat.**

En revanche, si l'organisation des épreuves physiques est rendue impossible en raison de la situation sanitaire, la sélection des candidats et la remontée des classements seront basées sur un entretien de sélection et une étude du dossier Parcoursup.

Toutefois, **tout candidat se voyant recevoir une proposition d'admission en formation devra ultérieurement passer et réussir les épreuves des TEP** mentionnées ci-dessus .

En cas d'échec ou de non présentation aux épreuves des TEP, l'entrée en formation lui sera refusée.

Le test technique (TEP) et les épreuves de sélection ne sont pas facturés aux candidats inscrits sur la plateforme PARCOURSUP.

Les droits d'inscription à la formation (frais administratifs et de gestion de dossier) s'élèvent à 100€. Ils sont demandés aux candidats admis en début de cursus.

Cliquez sur le site du CREPS, pour une description plus complète des épreuves et des documents attendus ouvrant l'accès aux tests techniques et aux épreuves de sélection.

<https://www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr/formations-aux-metiers-du-sport/parcoursup/>

DATES DES ÉPREUVES

Les épreuves orales ou l'entretien auront lieu : **Du 29 au 30 avril 2021**

Si vous êtes sélectionné pour ces épreuves ou cet entretien, vous recevrez une convocation par email : **Entre le 19 et 22 avril 2021**

Les modalités des épreuves de sélection organisées par la formation, et présentées ci-dessus, sont conçues pour être adaptées quelle que soit la situation sanitaire qui sera celle aux mois d'avril-mai 2021.

CHIFFRES CLÉS

3 places dans la formation

19 voeux formulés l'année précédente

[Accédez à tous les chiffres clés](#)

ADRESSE DE LA FORMATION

CREPS de Strasbourg - Antenne de Mulhouse (Public)
4 ALLÉE SOMMERHOF
CS 65007
67035 Strasbourg Cedex 2

CERTIFICATION



Découvrez la formation au travers de ses **journées portes ouvertes, ses journées immersion...**



Vous cherchez une personne avec qui échanger ?

Formation

Conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS activités aquatiques et de la natation met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Concevoir un projet pédagogique ;

- Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées ;
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques ;
- Participer au fonctionnement de la structure.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur.

Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder concrètement des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés de manière très contextualisée, en relation directe avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont réalisées majoritairement en situation professionnelle réelle.

La formation en alternance comprend des périodes en centre (637 heures) et des périodes en entreprise (400 heures). Des modules d'approfondissement visent l'obtention du PSE2 et du SSA en eaux intérieures pour le développement de compétences supplémentaires en matière de sécurité.

LANGUES ET OPTIONS

Langue vivante 1 : Pas de LV1

Langue vivante 2 : Pas de LV2

Niveau de français requis pour s'inscrire à la formation : B2

Frais

Aménagements pour les publics ayant un profil particulier

Établissement

CREPS de Strasbourg - Antenne de Mulhouse (Public)

4 ALLÉE SOMMERHOF

CS 65007

67035 Strasbourg Cedex 2

Tel Accueil : 03.88.10.47.70

Fax : 03.88.28.30.02

[Site internet](#)

Connaissances et compétences attendues

ATTENDUS NATIONAUX

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

ATTENDUS COMPLÉMENTAIRES DE CETTE FORMATION

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

La formation se déroule principalement à Mulhouse ainsi que sur d'autres sites du territoire alsacien. Cette organisation de la formation requiert la mobilité des candidats.

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités aquatiques et de la natation » sont les suivantes :

- Avoir 18 ans ;

- Etre titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (**PSE 1**) ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue ;

- Etre admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (**BNSSA**) et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis;

- Présenter **un certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation dont l'encadrement et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation** (utiliser uniquement le modèle figurant dans le dossier de l'établissement);

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation. En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas les conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévus par le 3° de l'article D.212-27-1 du code du sport.

Rappel: le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves.

Le BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique des nages. **Une pratique personnelle de la natation est requise.**

Le domaine professionnel auquel prépare la formation au BPJEPS AAN renvoie à l'enseignement, de ces activités, la surveillance des lieux de pratiques, la sécurité du public. **L'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de surveillance constitue un atout.**

La conception et la mise en oeuvre de projets d'animation dans le domaine des activités aquatiques de loisirs, de forme et de bien-être nécessitent la rédaction et la mise en forme de ces projets. **L'expression écrite doit permettre la production de dossiers professionnels.**

La formation conduite en alternance est menée dès le début du cursus et nécessite des capacités d'organisation et de gestion du temps. **Il est demandé aux candidats d'entamer les recherches de structure de stage en amont de la sélection.**

BAC 2021 - INFORMATION AUX LYCÉENS

La formation peut accueillir des profils variés, quels que soient les enseignements de spécialité et les options choisis au lycée.

Critères généraux d'examen des vœux

RÉSULTATS ACADÉMIQUES

Notes de français - Très important

Bulletins de 1ère / Note obtenue au baccalauréat de français

Notes d'EPS - Très important

Bulletins de première et de terminale / Note obtenue au baccalauréat

COMPÉTENCES ACADÉMIQUES, ACQUIS MÉTHODOLOGIQUES, SAVOIR-FAIRE

Méthode de travail - Complémentaire

Fiche Avenir / Entretien de sélection

Capacité à l'oral - Important

Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection

Expression écrite / Qualité de la syntaxe - Très important

Projet de formation motivé / Document personnel de présentation support de l'entretien de sélection

SAVOIR-ÊTRE

Autonomie / Capacité d'organisation - Très important

Fiche Avenir / Appréciation des professeurs sur les derniers bulletins / Entretien de sélection

Capacité à s'investir / Implication - Très important

Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Entretien de sélection

MOTIVATION, CONNAISSANCE DE LA FORMATION, COHÉRENCE DU PROJET

Maîtrise des exigences de la formation - Essentiel

Réussite aux épreuves physiques

Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation - Essentiel

Projet de formation motivé / Entretien de sélection

Connaissance des exigences de la formation / Recherche d'une structure d'alternance - Essentiel

Entretien de sélection

ENGAGEMENTS, ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊT, RÉALISATIONS PÉRI OU EXTRA-SCOLAIRES

Pratique sportive / Expérience d'encadrement et/ou d'animation - Essentiel

Rubrique "Activités et centres d'intérêt"

Engagement (citoyen, associatif) - Essentiel

Projet de formation motivé / Rubrique "Activités et centres d'intérêt"

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PROCESSUS D'EXAMEN DES VOEUX

ÉTUDE DU DOSSIER PAR LA COMMISSION D'EXAMEN DES VOEUX

La commission d'examen des voeux, c'est quoi ?

La commission d'examen des voeux est généralement constituée du référent pédagogique de la formation et de professeurs. C'est elle qui définit les modalités et les critères d'examen des candidatures. Elle examine les candidatures de tous les candidats grâce aux critères qu'elle a définis afin d'ordonner les candidatures.

APPLICATION DES TAUX PRÉVUS PAR LA LOI

Débouchés

Découvrez de manière ludique et interactive les métiers du sport : [téléchargez le serious game Dilorames](#).

POSSIBILITÉS DE POURSUITE D'ÉTUDES ET/OU DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le BPJEPS activités aquatiques et de la natation prépare aux métiers d'éducateur sportif dans collectivité territoriale, une association, ou une entreprise . Le BPJEPS activités aquatiques de la natation permet, en outre, de se présenter à certains concours de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Une étude récente de l'INJEP, relative à la situation professionnelle des diplômés du sport et de l'animation trois ans après leur formation, indique que "trois ans après l'obtention de leur diplôme, 85% des sortants sont en activité et 62% occupent un emploi à durée déterminée".

Il est possible de poursuivre une formation menant à d'autres diplômes du champ "jeunesse sport" de niveau supérieur ou non, et d'obtenir, dans certains cas, des allègements.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA FILIÈRE OU LA FORMATION, POURSUIVEZ VOTRE RECHERCHE :

Fiche filière sur Terminales 2020-2021
<http://www.terminales2020-2021.fr/http/redirection/formation/slug/FOR.5254>

Site internet de l'établissement
<http://www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr>